

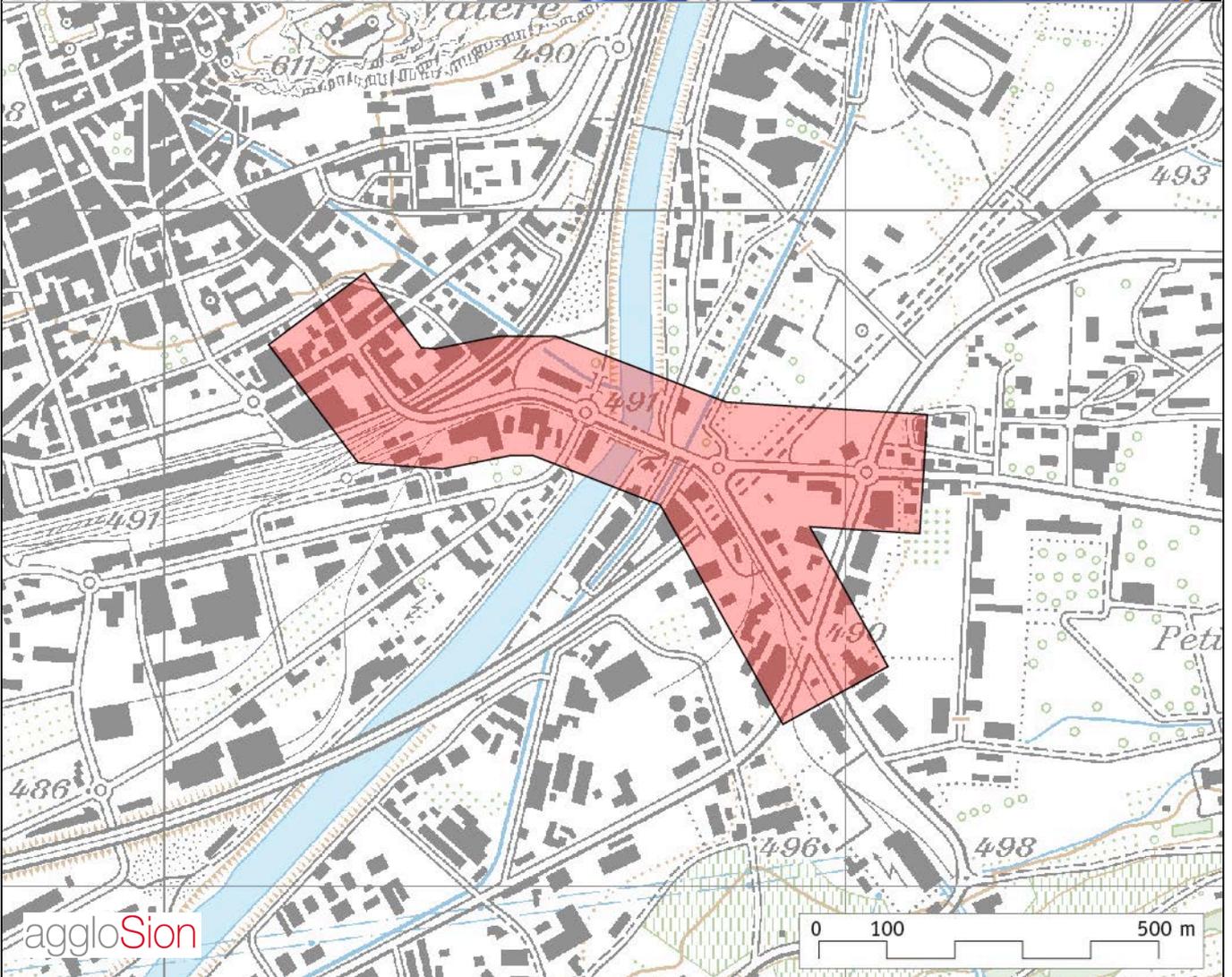
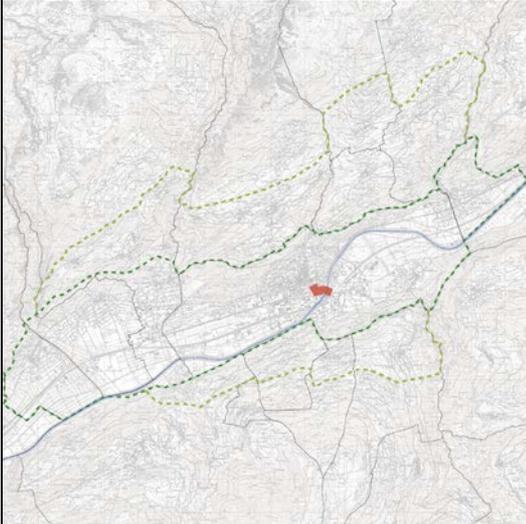
SION, REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LA DIXENCE (ENTREE SUD)

R5

RESEAU ROUTIER / SION

Instance(s) responsable(s)
AggloSion
Maître(s) d'ouvrage
SRCE Valais

Commune(s) concernée(s)
Sion
Autre(s) instance(s) concernée(s)
-



Etat actuel

Ce tronçon d'entrée sud de Sion est une route principale cantonale (VS 536), comprise entre le giratoire Casernes - route de Riddes - route de Chippis et le carrefour de la Clarté au débouché sur l'avenue de Tourbillon. Cet itinéraire est saturé aux heures de pointe du matin et du soir, la partie nord (entre le giratoire de la route de l'Industrie et le carrefour de la Clarté) voyant passer quotidiennement quelque XXX véhicules. La situation est extrêmement problématique pour les bus, qui ne bénéficient sur ce tronçon d'aucune priorité et pour les cyclistes contraints de circuler en site banal. Les traversées piétonnes doivent également être localement sécurisées.

Objectifs

- Dissuader le trafic de transit.
- Améliorer la circulation des transports publics.
- Renforcer le confort et la sécurité des cyclistes.
- Améliorer la perméabilité de l'axe.

Description

La rue de la Dixence, dans le secteur du Pont-du-Rhône, est déclassée au profit d'un passage facilité pour les transports publics et la mobilité douce (itinéraire cyclable principal). Le trafic individuel se rendant dans les quartiers et zones d'activités au sud des voies CFF utilise le nouveau pont sur le Rhône (cf. mesure R8), l'accès par la rue de l'Industrie étant fermé. La perméabilité piétonne de l'axe est améliorée. Le détail de l'aménagement doit encore être précisé.

Opportunité

Le projet d'agglomération vise à favoriser le développement de l'habitat et des activités dans les centres. Le réaménagement proposé réduit le trafic de transit au centre-ville et contribue ainsi à en améliorer l'attractivité en tant que lieu de vie. Le projet d'agglomération vise également à améliorer la sécurité de tous les usagers et à favoriser le développement des transports publics et des mobilités douces. Le réaménagement proposé contribuera à atteindre ces objectifs.

Utilité

- CE1: améliore la qualité du système des transports en réduisant le trafic de transit et en améliorant la circulation des transports publics et des cyclistes.
- CE2: en réduisant le trafic de transit, renforce l'attractivité du centre-ville comme lieu d'habitat et de travail.
- CE3: améliore, par la réorganisation des circulations et la modération des vitesses, la sécurité de tous les usagers.
- CE4: diminue ou reporte le trafic sur des axes adaptés et améliore l'attractivité des transports publics, minimisant ainsi les nuisances environnementales au centre-ville.

TJM (max)	2009 : 21'900 vhc./j.	2025 estimé sans PA : 2025 : 30'100 vhc./j.
Coûts d'investissement	Fr. 2'250'000.-	Priorité A (2015-2018)
Mise en œuvre	<p>Etat des réflexions : Les premières réflexions visant à la requalification et au fonctionnement de cet axe, notamment en relation avec la sécurisation des mobilités douces et la priorité à accorder aux transports publics, ont été menées dans le cadre du projet d'agglomération.</p> <p>Planning des études : 2015-2016: études détaillées d'aménagement, avant-projet, projet 2016: mise à l'enquête</p> <p>Avant-projet : 2016</p> <p>Début des travaux : 2017</p> <p>Mise en service : 2017</p>	Références -